

L'AAC doit donner, à son assemblée générale annuelle et dans son rapport annuel, des renseignements sur l'entrepreneur ainsi que les montants et les circonstances de chaque tel marché de plus de 75 000 \$ non octroyé par suite d'un appel d'offres ouvert au cours de l'année précédente et les raisons de cette mesure.

## 11. Vérifications

L'AAC doit faire effectuer des vérifications financières conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Transports Canada aura le droit, en tout temps, de demander à un vérificateur indépendant d'examiner au complet les affaires, les relevés et les procédés de l'AAC.

## 12. Assemblées générales annuelles et rapports au public

L'AAC devra tenir chaque année une assemblée générale à laquelle sera admis le public, et y présenter ses états financiers vérifiés et son rapport annuel.

L'AAC doit, dans un délai de 135 jours suivant la fin de chacune de ses années financières, tenir une assemblée générale sur la gestion, l'exploitation et l'entretien de l'aéroport, et ça, à ce dernier ou à proximité, dans des lieux convenant au nombre de personnes auquel elle peut raisonnablement s'attendre.

L'AAC doit :

- diffuser un préavis d'au moins 30 jours pour chaque assemblée générale en ayant recours aux médias appropriés pour s'assurer que le public est au courant de la réunion;
- donner au public une occasion acceptable de poser des questions et d'exprimer son opinion;
- veiller à ce qu'au moins la majorité des membres de son conseil d'administration, y compris le président du Conseil (ou, en son absence, le vice-président du Conseil) et le président-directeur général, soient présents à chaque assemblée générale;
- présenter à l'assemblée générale des copies de ses états financiers annuels vérifiés et approuvés par le conseil d'administration ainsi que le rapport du vérificateur et son rapport annuel pour l'année précédente.

Avant chaque assemblée générale, l'AAC doit publier un rapport annuel comprenant ses états financiers, le rapport annuel du vérificateur, un sommaire de ses affaires au cours de la dernière année financière, et doit au moins :